



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-11-2025 /

Dossier complet le : 24-11-2025 /

N° d'enregistrement : 009339/KK P

1 Intitulé du projet

Implantation d'une unite industrielle de valorisation de dechets plastiques par broyage, defibrage, micronisation, et granulation.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

NORMANDIE PLASTIQUE VALORISATION

Raison sociale

Normandie Plastique Valorisation

N° SIRET

82174121200020

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

SUGANAS

Prénom(s)

Herve

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager et exploiter une unité de valorisation mécanique de déchets plastiques. Le procédé sera mécanique et à sec sans apport thermique externe, et comprendra des opérations de réception, tri, déchiquetage, broyage, défibrage, micronisation, granulation, conditionnement et stockage. L'activité prévoit des zones distinctes pour la réception et le stockage, le déchiquetage/broyage/agglomération, le défibrage et la presse à balle, la micronisation et la granulation. Les opérations seront réalisées dans la partie Ouest d'un bâtiment industriel existant. Les stockages de déchets (matières premières) et produits finis se feront à l'intérieur du bâtiment ainsi qu'à l'extérieur sur des surfaces imperméabilisées. Un local annexe servira pour le stockage des palettes, balles de fibres PET et carton, ainsi que des machines non utilisées.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser des déchets plastiques PVC, en produits recyclés utilisables (poudre, granules, broyat). Le but industriel est de fournir une matière première secondaire pour remplacer ou compléter des matières vierges. Le projet vise la réduction des déchets envoyés en élimination, la relocalisation d'une filière de recyclage et la création d'une unité industrielle adaptée aux gabarits et aux flux des clients. Le projet cherche à maîtriser les nuisances (pollution atmosphérique, émissions de poussières, bruit, effluents) par des dispositifs techniques (systèmes de dépoussierage, filtration, confinement, retenues d'eaux d'incendie) et par des procédures organisationnelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le terrain d'implantation appartient au groupe Lhottelier spécialiste dans les domaines du bâtiment et de la dépollution. La société Lhottelier sera implantée dans la partie Sud du terrain sur les espaces verts, Normandie Plastique Valorisation sera située dans la partie Nord comprenant le bâtiment et une partie des espaces verts. Un accès spécifique pour chaque entreprise sera créé. Le bâtiment réhabilité comprenait auparavant l'activité d'une ancienne usine de peinture. Le projet n'implique pas de construction neuve mais comporte des aménagements intérieurs dans la cellule Ouest du bâtiment existant avec la pose des équipements industriels (convoyeurs, broyeurs, microniseurs, extrudeuse, presses ...), des équipements de dépoussierage des poussières (filtres, cyclones...), et des barrières de rétention des eaux d'incendie. Les locaux techniques des transformateurs et TGBT seront aménagés ainsi que les réseaux électriques. Un petit bâtiment annexe de 360 m² sera aménagé pour le stockage de palettes, big-bags, fibres, cartons et machines inutilisées. Les travaux comprendront également la délimitation de zones de stockage internes et externes des matières premières et produits finis. Les travaux n'exigent pas de terrassements importants ni de création d'emprise au sol nouvelle significative. Des dalles béton imperméables seront posées au droit des stockages afin de contenir les eaux d'extinction sur un peu moins de 2 000 m². Les aménagements intègrent les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales et des eaux d'extinction des stockages extérieurs par la modification légère et le nettoyage des réseaux et des deux bassins de 500 m³ pour la réserve en eau incendie et leur rétention.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'exploitation comporte la réception des déchets plastiques non dangereux, contrôle et tri, préparation, valorisation des plastiques par broyage, défibrage, micronisation, granulation, puis conditionnement, stockage et expédition des produits finis sous forme de big bag. L'usine occupe une surface couverte de 7 955 m² en cellule principale et un bâtiment annexe de 360 m². Les zones sont organisées en cinq fonctions : stockage réception, broyage/agglomération, défibrage/presse à balle, micronisation, granulation. Les stockages de matières plastiques intérieurs et extérieurs seront organisés en îlots compartimentés de 400 m² maximum séparés d'allées de 2 m. Les émissions atmosphériques seront maîtrisées par dépoussierage et filtration. Les eaux d'incendie seront retenues dans le bâtiment principal pour le stockage intérieur et dans un bassin de rétention de 500 m³ pour le stockage extérieur. Les risques identifiés majeurs sont liés aux incendies de stockages de PVC ; des moyens de détection, d'alerte, et un plan de défense incendie sont prévus. Les déchets résiduels générés seront principalement des fibres de PET avec traces de PVC. Ces fibres aujourd'hui non recyclables seront traitées par Unifer avec les DIB en valorisation énergétique. À cela s'ajoutent d'autres déchets d'exploitation tels que des palettes cassées, ou des cartons, qui sont systématiquement triés et valorisés. Les films plastiques seront directement intégrés dans le processus de NPV et les big-bags revendus. Les interventions prévues à la fin d'exploitation incluent l'enlèvement des équipements, le traitement et l'enlèvement des résidus industriels et la sécurisation des sols.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour la rubrique 2791.1 (Installation de traitement de déchets non dangereux) d'une capacité maximale de 120 t/j.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet	(17 600, m ²)
Surface du projet couverte par des bâtiments	(8 593, m ²)
Surface au sol réhabilitée	(environ 2 000, m ²)
Hauteur maximale des bâtiments	(10, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ', '' Lat. : °N ° ', ''

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ', '' Lat. : ° ', ''

Point de d'arrivée : Long. : ° ', '' Lat. : ° ', ''

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Pas de ZNIEFF à proximité, la plus proche est située à 1 km à l'Ouest sur la rive opposée de la Seine : il s'agit du coteau d'Henouville et de la forêt de Roumare (type 2). Il y a aussi, dans un rayon de 3 km : Les Coteaux de Biessard (type I, 1,1 km à l'Ouest), La forêt de la Londe-Rouvray (type II, 2,5 km au Sud), et Les pelouses silicicoles du Rouvray (type I, 2,8 km au Sud-Est)
En zone de montagne ?	☐	☒	Non, la commune de Grand-Quevilly n'est pas en zone de montagne. Le site est sur un terrain homogène à une altitude de 5.5 m.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non, aucune zone APB n'est située dans un rayon de 5km du site étudié.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non, la commune de Le-Grand-Quevilly est située à plus de 55km du littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande est situé à 650 m à l'Ouest sur la rive opposée de la Seine, mais le site est en dehors de son périmètre. Aucune réserve naturelle nationale ou régionale à proximité.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Le Grand Quevilly est concernée par la 4ème échéance du PPBE de la Métropole Rouen Normandie. Une mise à jour de la cartographie du bruit a été approuvée en Conseil Métropolitain en novembre 2023 pour une durée d'environ 5 ans. L'établissement est dans sa grande majorité situé dans une zone où le niveau de bruit est compris entre 60 et 65 dB(A) (bruit moyen 24h).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non, le site n'est pas dans un périmètre de protection MH ni de site inscrit ou patrimonial remarquable. Le plus proche est l'église Saint-Pierre de Grand Quevilly, site inscrit situé à 850 mètres au Nord-Est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non, le site n'est pas sur l'emprise d'une zone humide, ni au voisinage d'une zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Dans le PPRN - Vallée de la Seine - Boucle de Rouen mais soumis à aucun risque. Concerné par le PPRT ZIP Petit et Grand-Quevilly. Le site est en zone B1, avec prescriptions spécifiques.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRT ZIP Petit et Grand Quevilly a été approuvé le 25 janvier 2018. Le PPRN Vallée de la Seine -Boucle de Rouen a été approuvé par arrêté préfectoral le 20 avril 2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site est un ancien site industriel (ancienne usine ICI PAINTS / AkzoNobel classée ICPE) (Identifiant BASIAS : HNO7601379) . Le site est donc dans le registre des sols potentiellement pollués. Cependant, au droit du projet des mesures ont été réalisées à l'aide de piezomètres révélant l'absence de pollution dans les eaux souterraines et les gaz du sol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Oui, la commune est située dans la zone de répartition des eaux de la nappe de l'Albien (codée 3001). Le site est aussi en zone vulnérable au sens de la directive Nitrates.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans l'aire d'alimentation d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ni dans un périmètre rapproché ou éloigné.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non, aucun site inscrit ne couvre l'emprise du projet ou se trouve à proximité.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est située à proximité du site, la plus proche correspond aux boucles de la Seine aval à 1.2 km sur la rive opposée de la Seine.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site n'est pas situé dans un site classé. Le plus proche est La vallée de la Seine - Boucle de Roumare, située à 900m à l'Ouest.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le procédé est réalisé entièrement à sec et il y a absence de lavage aqueux. Seules des réserves d'eau d'un total de 1 000 litres pour défense incendie/usage secours sont prévues, remplies depuis le réseau d'eau communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet prévoit seulement des aménagements intérieurs sur site industriel existant, pas de création d'emprise au sol nouvelle ni de drainage en profondeur.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Travaux d'aménagement intérieur et réutilisation d'un bâtiment existant : pas de volumes de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pas d'importation de matériaux naturels du sol, seulement dallage en béton pour les zones de stockages extérieurs sur environ 2 000 m².
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est desservi en réseaux d'eau potable et usée, et le projet n'utilise pas de procédé consommateur d'eau significatif. Les eaux sanitaires et de lavage de sol seront traitées par la station d'épuration Émeraude, dont la capacité de traitement est compatible.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Site très urbanisé, hors périmètres de ZNIEFF, Natura 2000 et sites classés (qui sont à 900 m-1,2 km), et hors trame verte directe. Les continuités écologiques les plus proches sont à plusieurs centaines de mètres. Les actions de dépoussiérage et confinement des eaux d'extinction réduisent le risque d'impact.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le plus proche site Natura 2000 (ZSC « Boucles de la Seine Aval ») est à environ 1,2 km du site donc aucun impact n'est attendu sur un habitat ou une espèce.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Pas d'occupation nouvelle d'espaces agricoles ou forestiers car réutilisation d'un bâti existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le site NPV est implanté au sein de la ZIP de Petit et Grand-Quevilly, incluse dans le périmètre d'un PPRT approuvé. Cette localisation implique une exposition potentielle aux effets de phénomènes accidentels issus des ICPE voisines relevant du régime Seveso seuil haut TEPSA FRANCE et LAT NITROGEN (effets jusqu'à M+ pour suppression, thermique et toxique). À ce titre,
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Pour le risque d'inondation lié à la vallée de la Seine, le site est hors du zonage du PPRI mais le risque de remontées de nappe est fort. Le site présente un risque faible de retrait-gonflement argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Exposition professionnelle (poussières, bruit) et, en scénario accidentel, fumées d'incendie et pollution atmosphérique locale mais mesures mises en œuvre (dépoussiérage, confinement, PPE)
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site est situé en zone B1 du PPRT de la ZIP du Petit et Grand-Quevilly, soumise aux prescriptions liées aux effets thermiques et toxiques des établissements SEVESO voisins

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Flux entrants de camions pour reception de dechets et sorties de produits finis (10 entrees/sorties par jour de PL) et de voitures des salaries (20 entrees/sorties par jour de VL). Augmentation minime du trafic local (max 0,2%) car le site desservi par des routes importantes (Avenue Franklin Roosevelt et N338 a proximite).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Bruit d'equipements (broyeurs, convoyeurs) et de circulation. Process mecanique en interieur et mesures d'attenuation prevues. Le trafic de poids lourds sera limite a 10 allers/retours par jour.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La ZIP est une zone industrielle dense, deja marquee par un bruit de fond eleve. Le site NPV subira donc cette ambiance sonore.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le procede est a sec et situe uniquement a l'interieur du batiment. Les activites de traitement de plastique n'engendrent pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Le site est dans un environnement Seveso/industriel ou les emissions odorantes existent, meme si non permanentes. Particulierement, juste au Nord se situe une petite station d'epuration.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les machines industrielles peuvent generer des vibrations locales mais une limitation quasi totale est attendue par le sol et la structure du batiment. Les camions genereront egalement legerement des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le site est situe dans une zone industrielle pouvant generer des vibrations et dont le passage de camions est permanent durant les horaires d'ouverture (+ voie de fret a proximite mais pas de carriere).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage exterieur et d'exploitation nocturne. Aucun éclairage intense particulier ni d'impact sur zones protegees nocturnes attendues (dirige vers le bas, couleur inferieure 3000 K).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La zone industrielle et voiries adjacentes est fortement eclairee la nuit pour des raisons de securite et de circulation.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions de poussieres liees aux operations de broyage, defibrage, micronisation mais emissions filtrees via depoussierage et filtration dimensionnees pour le projet pour maitriser les emissions atmospheriques dans les limites reglementaires.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales des voiries et toitures seront rejetees dans le reseau communal. Les eaux d'extinction seront confinees et n'atteindront pas le milieu naturel.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux pluviales recuperees des voiries et aires de decharge seront traitees par un separateur d'hydrocarbures avant rejet dans le reseau communal.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Pas d'effluents de process : absence de lavage aqueux et d'étapes nécessitant de l'eau dans le procédé en fonctionnement normal (seulement mesure de sécurité avec brouillard d'eau pour le refroidissement de l'extrudeuse mais eau en circuit fermé). Les eaux usées domestiques seront raccordées au réseau d'eaux usées de la commune.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Residus de tri, poussières, balles de fibres de PET et de carton. Contrat de valorisation énergétique des DIB avec Unifer. Sinon la majorité des déchets d'emballage est reinjectée dans le process et les big bags sont revendus. Les contenants de solvants dangereux et chiffons souillés seront traités par une filiale spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Modification urbaine mineure sans emprise sur des périmètres patrimoniaux (absence de périmètre MH, pas de site inscrit sur emprise...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Modification urbaine mineure sans emprise sur des périmètres patrimoniaux (absence de périmètre MH, pas de site inscrit sur emprise...).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non concerne.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet NPV repose sur un procédé industriel entièrement mécanique et à sec, sans rejet liquide, avec aspiration filtrée pour limiter les émissions de poussières. Les matières traitées sont exclusivement en PVC, polymère difficilement inflammable et souvent autoextinguible, ce qui réduit fortement les risques thermiques et de propagation d'incendie. Pour la prévention incendie, le site est équipé de murs coupe-feu REI120, d'une toiture BROOF T3, de détecteurs automatiques (optique et thermique), de 16 RIA, 48 extincteurs, et de poteaux incendie alimentés par 1000 m³ de réserves d'eau. Les stockages sont organisés en îlots de 400 m² avec des allées de 2 mètres, et leur hauteur maximale est de 4 m en intérieur et 4,6 m en extérieur. Les modélisations Flumilog démontrent l'absence d'effets thermiques au-delà des limites d'exploitation. Les eaux d'extinction des stockages intérieurs sont confinées par des barrières de rétention, des caniveaux étanches et des vannes de sectionnement, puis dirigées vers un bassin de rétention de 500 m³ pour analyse et traitement. Les eaux d'extinction des stockages intérieurs sont dirigées vers le bassin de rétention par une vanne 3 voies. Les eaux pluviales sont gérées par un réseau séparatif équipé d'un séparateur d'hydrocarbures et d'une vanne de coupure, garantissant la neutralité hydraulique du site. Enfin, la sécurité électrique est assurée par une hiérarchie d'interrupteurs (machine, ligne, TGBT), permettant une réponse graduée aux incidents, et une formation interne est prévue pour le personnel. Ces dispositions intégrées assurent la maîtrise des risques et l'absence d'impact résiduel notable sur l'environnement et la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet NPV s'inscrit dans une logique de maîtrise globale des risques. L'organisation spatiale du site, la nature homogène des matières traitées (PVC uniquement), ainsi que les modélisations thermiques réalisées, permettent de démontrer que les effets potentiels d'un sinistre restent strictement confinés à l'intérieur des limites d'exploitation. Aucun tiers n'est exposé à des effets thermiques ou à des rejets non maîtrisés. L'absence de procédés chimiques ou thermiques complexes, la séparation stricte des zones de production et de vie, ainsi que la traçabilité des flux entrants et sortants, renforcent la robustesse du projet face aux risques résiduels. Les déchets générés seront non dangereux et réintégrés dans le processus ou valorisés. Enfin, les eaux pluviales des voiries seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures et les

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

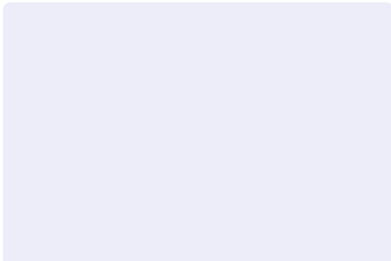
Nom Duble

Prénom Pierre

Qualité du signataire Charge d'affaires environnement, ICPE, risques ir

À Petit-Couronne

Fait le 24-11-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)